

**AVIS PUBLIC  
RÉSOLUTION PPCMOI 35-2021  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 21 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution PPCMOI 35-2021 - Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre un projet commercial récréatif au 101, rue du Moulin, dans la zone commerciale touristique Eh17Ct.

Cette résolution n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 8 juillet 2021, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 14 juillet 2021.

  
M<sup>e</sup> Sylviane Lavigne,  
Greffière